

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 23/12/2016 Inspecteur: Jarno Van Gansen Mentor: - Installateur: -
Date rapport: 23/12/2016 N° TVA:- N° C. Ident:-
Marque et type appareil de mesure: N° série:: 1775063 Appareil peut être utilisé jusqu'au: 14-10-2017
Fluke 1653B

Adresse de l'installation:

Rue Rue Gilles Delhaize
Numéro 19 1ère + 2ème étage
Code postal 1080
Commune Bruxelles
Type appartement

Propriétaire:

Nom -
Rue -
Numéro -
Code postal -
Commune -

AN : 54

N° compteur: : 4899533

Type de contrôle: Contrôle de conformité d'une nouvelle installation domestique selon les articles RGIE 270 et 86.

Distributeur: SIBELGA Tension: 1~230V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection Max: 40 ANombres tableaux: 2 Nombres circuits: 11 Ri GEN: 377 M Ω Prise de terre: Electrode vertical enterée piquet RE: 25 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

I Δ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I Δ t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	11	Ok	Ok
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	11	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
Voir schémas	-	-	-	-	-
Contrôle visuel (général)	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact direct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact indirect	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB
Raccordement	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Schéma correct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	schéma en annexe par Aceg asbl <input type="checkbox"/>	
Liaisons équipotentiels	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<input type="radio"/> pas d'application <input type="radio"/> en attente			
Continuité	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Éclairage / machines	<input type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<input checked="" type="radio"/> PA	

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

CONCLUSION

- L'installation électrique est conforme au RGIE.** La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 23/12/2041
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et avale.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme..** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme..** La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe:

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

De inspecteur Jarno Van Gansen



Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electrique du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 / 880.88.90

BE06 7340 3288 4322 - BTW BE0839 866 481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous êtes obligés de faire une reinspection	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 23/12/2041	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.



Romeinsesteenweg 524
1853 Strombeek-Bever
tel. 02 880 8890
info@aceg.be
www.aceg.be



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 23/12/2016 Inspecteur: Jarno Van Gansen Mentor: - Installateur: -
Date rapport: 23/12/2016 N° TVA:- N° C. Ident:-
Marque et type appareil de mesure: N° série:: 1775063 Appareil peut être utilisé jusqu'au: 14-10-2017
Fluke 1653B

Adresse de l'installation: Rue Gilles Delhaize **Propriétaire:** Nom
Numéro 19 1ère + 2ème étage Rue
Code postal 1080 Numéro
Commune Bruxelles Code postal
Type appartement Commune

EAN : 54 N° compteur: : 4899533

Type de contrôle: Contrôle de conformité d'une nouvelle installation domestique selon les articles RGIE 270 et 86.
Distributeur: SIBELGA Tension: 1~230V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection Max: 40 A
Nombres tableaux: 2 Nombres circuits: 11 Ri GEN: 377 MΩ
Prise de terre: Electrode vertical enterée piquet RE: 25 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	IΔt	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	11	Ok	Ok
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	11	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
Voir schémas					
Contrôle visuel (général)	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact direct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact indirect	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB
Raccordement	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Schéma correct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	schéma en annexe par Aceg asbl <input type="checkbox"/>	
Liaisons équipotentiels	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<input type="radio"/> pas d'application <input type="radio"/> en attente			
Continuité	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Éclairage / machines	<input type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<input checked="" type="radio"/> PA	

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

24/1/17
OFC

CONCLUSION

- L'installation électrique est conforme au RGIE.** La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 23/12/2041
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme..** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme..** La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe:

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

De inspecteur Jamo Van Gansen

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electrique du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 / 880.88.90

BE06 7340 3288 4322 - BTW BE0839 866 481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous êtes obligés de faire une reinspection	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 23/12/2041	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.



Romeinsesteenweg 524
1853 Strombeek-Bever
tel. 02 880 8890
info@aceg.be
www.aceg.be



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 23/12/2016 Inspecteur: Jarno Van Gansen Mentor: - Installateur: -
Date rapport: 23/12/2016 N° TVA:- N° C. Ident:-
Marque et type appareille de mesure: N° série:: 1775063 Appareil peut être utilisé jusqu'au: 14-10-2017
Fluke 1653B

Adresse de l'installation:
Rue Rue Gilles Delhaize
Numéro 19 rdc + Sous Sol
Code postal 1080
Commune Bruxelles
Type appartement

Propriétaire:
Nom -
Rue -
Numéro -
Code postal -
Commune -

EAN : 54 N° compteur: : 4899532

Type de contrôle: Contrôle périodique d'une installation domestique selon les articles RGIE 271, 271bis et 86.

Distributeur: SIBELGA Tension: 1~230V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection Max: 40 A
Nombres tableaux: 2 Nombres circuits: 11 Ri GEN: 33 MΩ

Prise de terre: Electrode vertical enterée piquet RE: 25 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	IΔt	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	11	Ok	Ok
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	11	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
Voir schémas					
Contrôle visuel (général)	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact direct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact indirect	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB
Raccordement	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Schéma correct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	schéma en annexe par Aceg asbl <input type="checkbox"/>	
Liaisons équipotentiels	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<input type="radio"/> pas d'application <input type="radio"/> en attente			
Continuité	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Éclairage / machines	<input type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<input checked="" type="radio"/> PA	

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

24/1/17
ofc

CONCLUSION

- L'installation électrique est conforme au RGIE.** La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 23/12/2041
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme..** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme..** La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe:

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

De inspecteur Jamo Van Gansen

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electrique du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

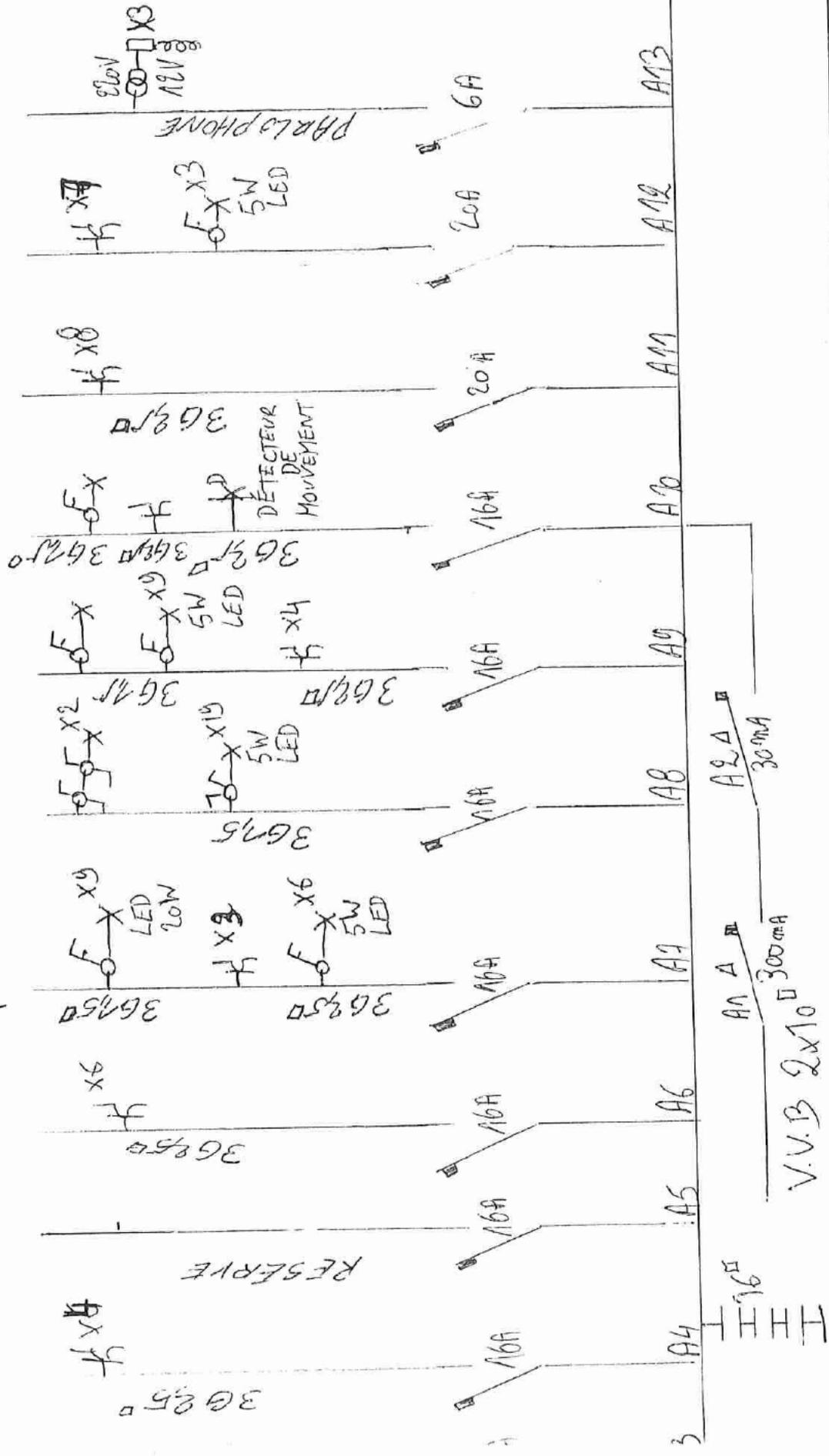
02 / 880.88.90

BE06 7340 3288 4322 - BTW BE0839 866 481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous êtes obligés de faire une reinspection	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 23/12/2041	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.

Schéma unifilaire REZ DE CHÈTE 230V - JOL & STANLEY

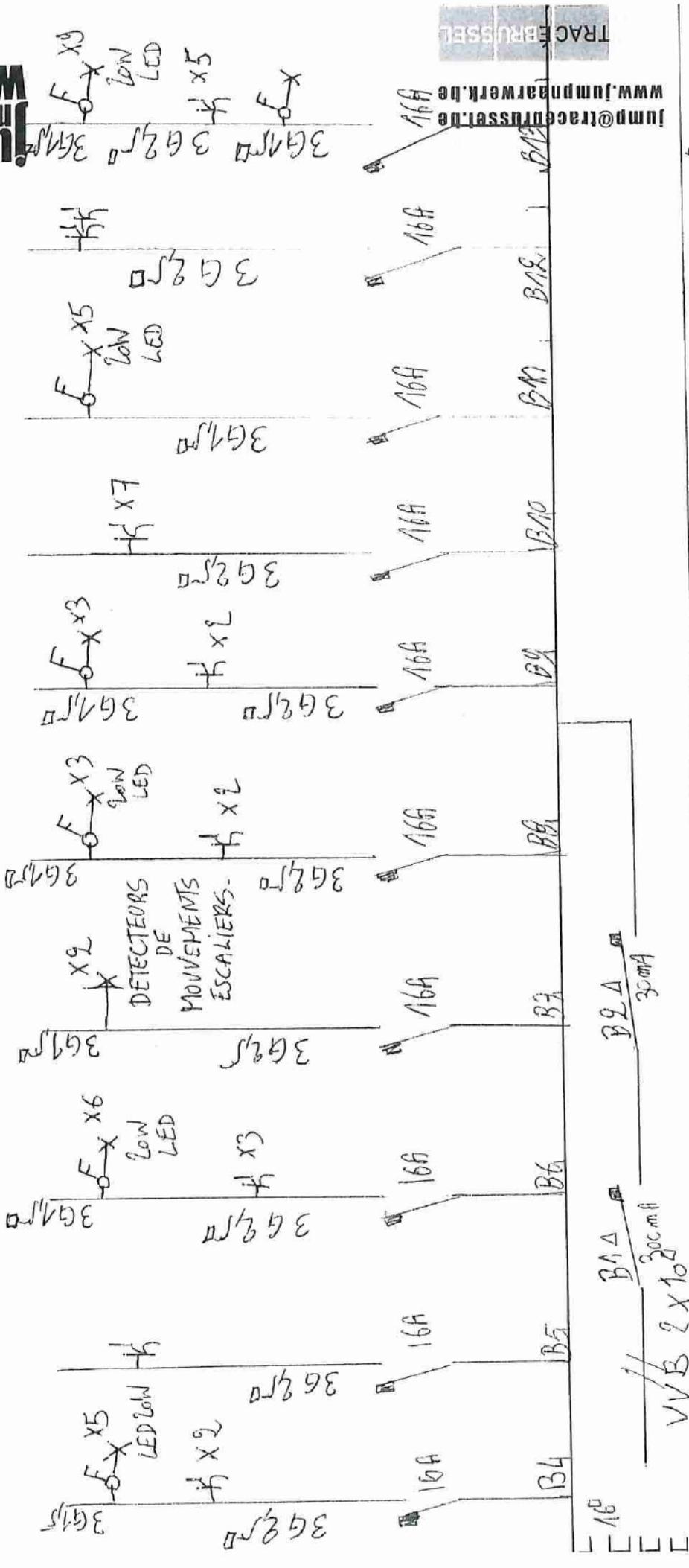


jump@tracbebrussel.be
www.jumpaarwerk.be

AGENCE DE CONTRÔLE

MAG
13/11/14

Schéma unifilaire 1er étage & 2^{ème} étage



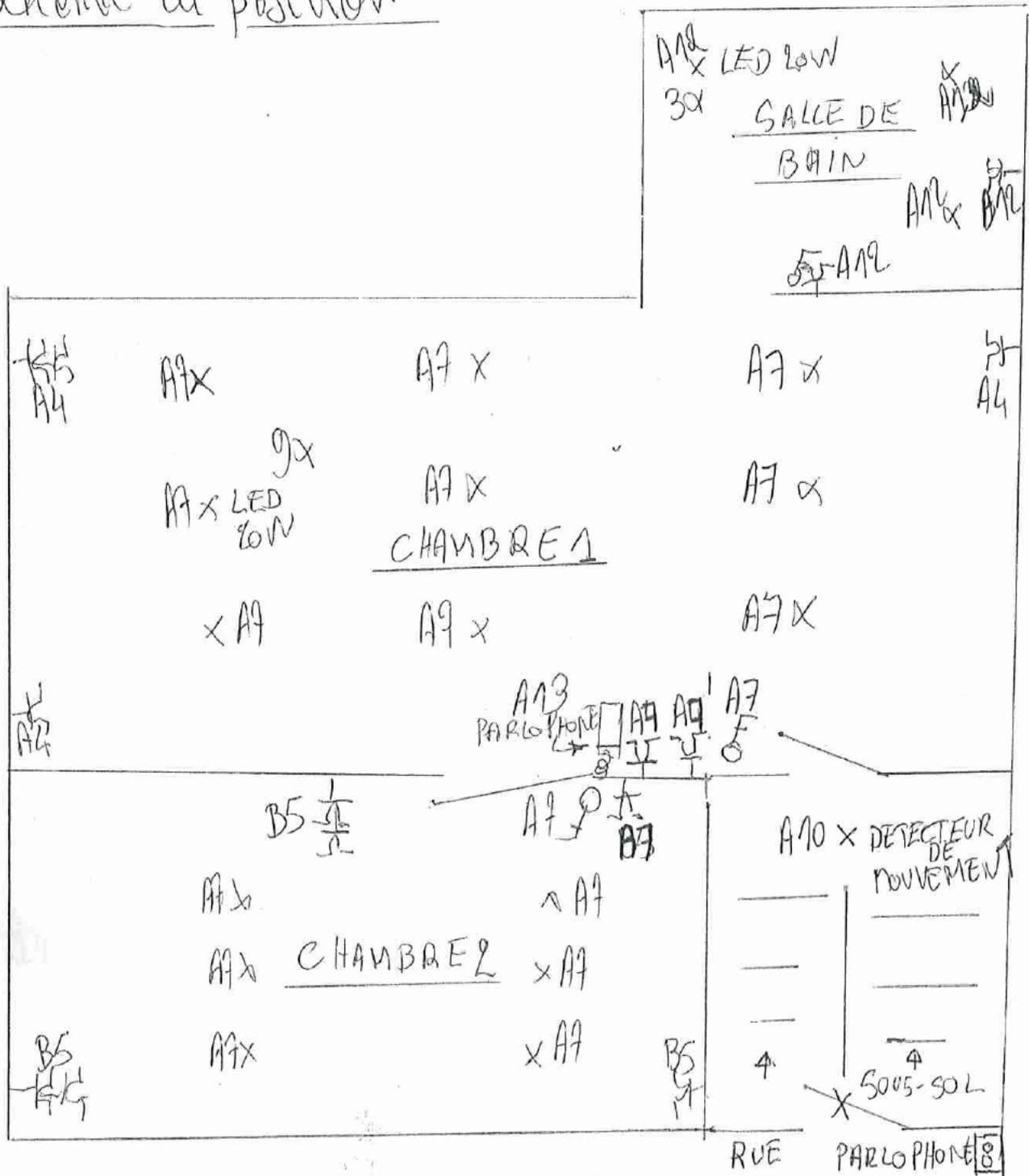
TRACERBRUSSEL
www.jumpnaarwerk.be
jump@tracerbrussel.be

AGENCE DE CONTRÔLE

ACES
23/12/16

REZ DE CHAUSSEE (ENTRE-SOL)

Schema de position



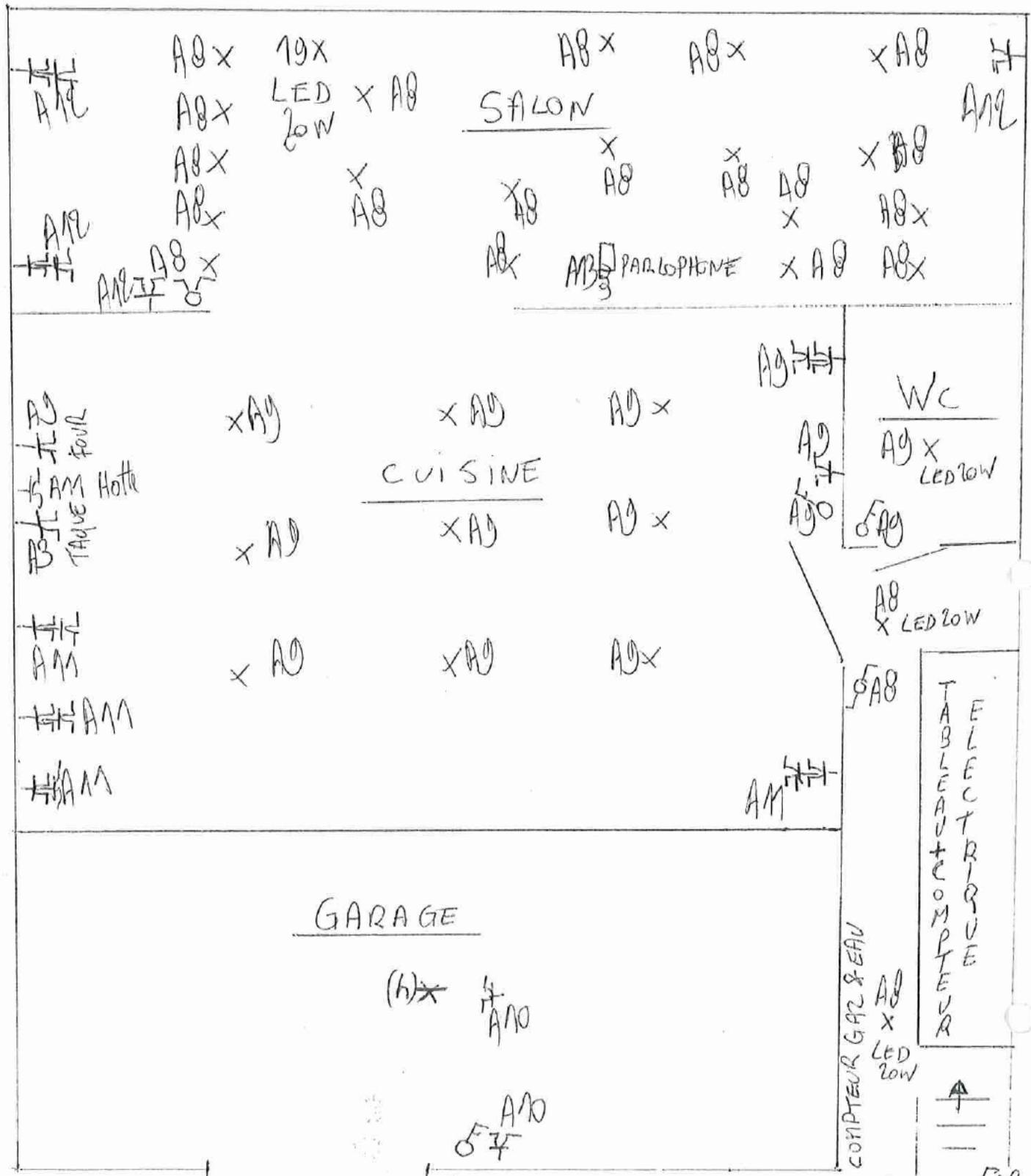
AGENCE DE CONTRÔLE

ACEG

23/10/16



2005 - Sol Schéma de Position

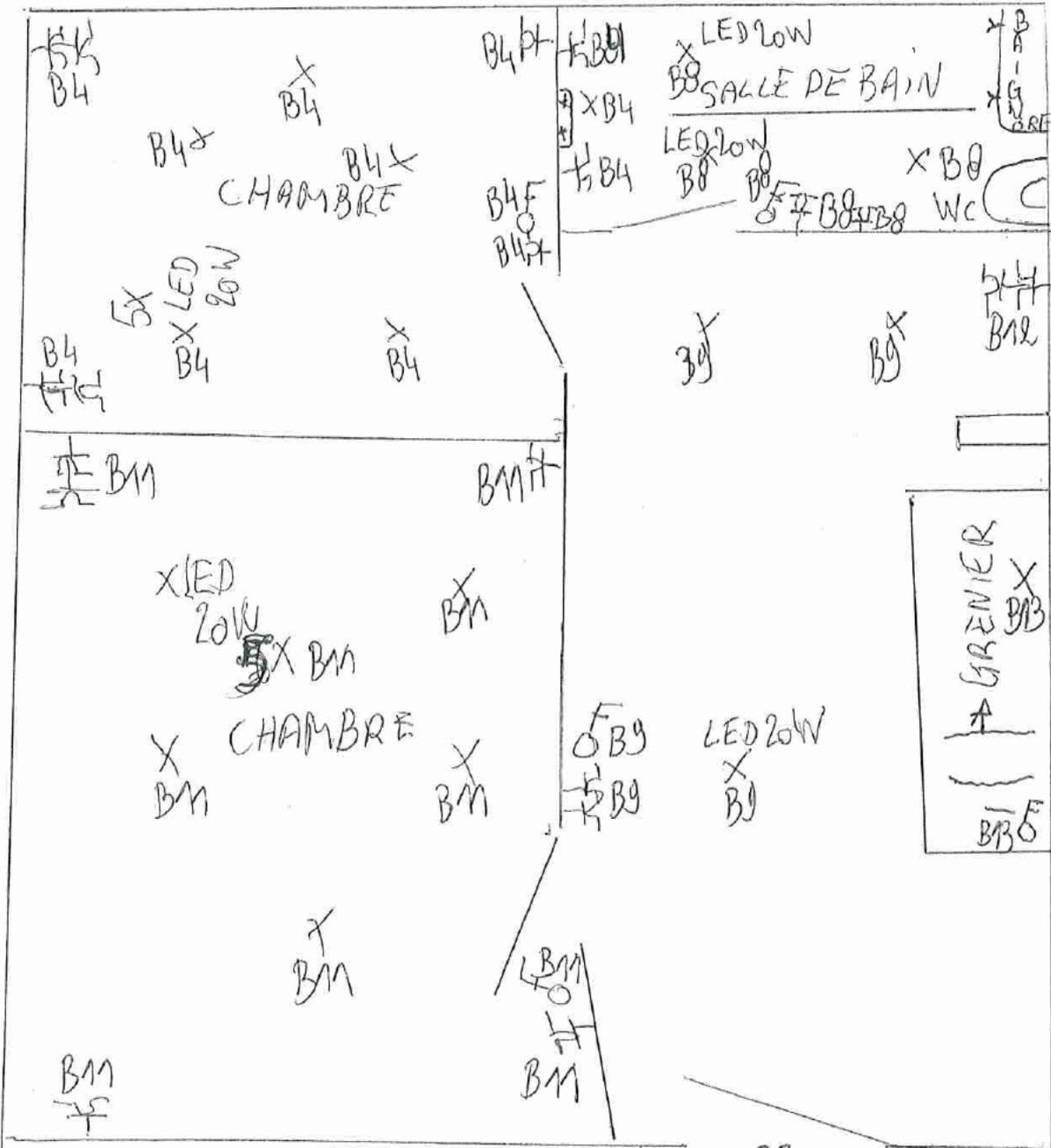


AGENCE DE CONTRÔLE

AGG

23/11/12

2 emi etape schema de position

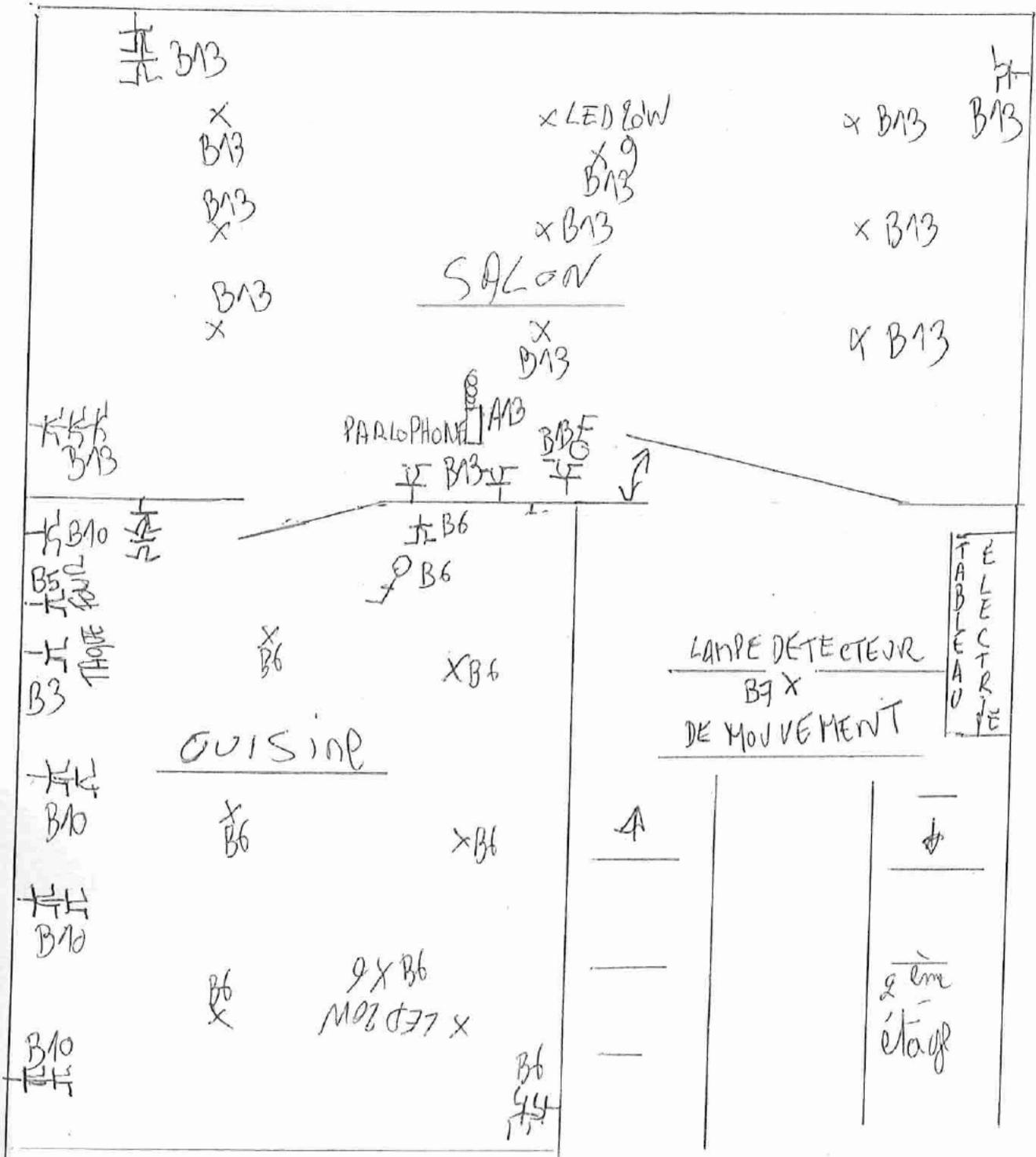


AGENCE DE CONTRÔLE

ACCB

23/10/16

1^{er} étage schéma de position



AGENCE DE CONTRÔLE

AceB

23/10/16

